

**ACP**OBSERVATORY ON MIGRATION
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕESRéf: ACPOBS/2013/RRS03
Résumé de rapport de recherche No. 3
Mars 2013

QUELLES SOLUTIONS APRÈS LE SÉISME EN HAÏTI ?

Une enquête auprès des déplacés internes (avril 2012)

Youssef Courbage, BRIDES
Frantz Fortunat, BRIDES
Pierre Guedj, BRIDES
Thibaut Jaulin, MPC-EUI

Le tremblement de terre qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010 a été extrêmement meurtrier et dévastateur dans l'Aire métropolitaine de la capitale Port-au-Prince ; en particulier en raison de l'étendue des bidonvilles (et du non-respect des normes antisismique). Le **nombre de morts est généralement estimé à 220 000, celui des blessés à 300 000, et celui des déplacés à 1,5 million**. Si le nombre de déplacés dans les camps a rapidement baissé entre l'été 2010 et le printemps 2011, 347 000 personnes vivent aujourd'hui encore dans 450 camps, trois ans après le tremblement de terre (OIM, 2013).

Cette enquête, menée en mars/avril 2012, vise à comparer les conditions de vie des ménages dans les camps avec celles de ménages relogés et celles d'un groupe témoin. Elle porte particulièrement sur le camp de Sainte-Thérèse (Pétion-Ville), sur un échantillon de ménages relogés qui résidaient dans les camps de la Place Boyer et de la place Saint-Pierre (Pétion-Ville) et sur un échantillon de ménages témoins vivant dans le voisinage immédiat du camp de Sainte-Thérèse.

Tout d'abord, l'enquête met en évidence le **double phénomène de paupérisation et de sélection par le bas des ménages dans le camp** et montre que le **relogement se traduit par l'amélioration des principaux indicateurs socio-économiques**. La **plupart des indicateurs** (à l'exception du niveau d'instruction du chef de ménage) **montrent que la population dans les camps est plus pauvre que la population de contrôle**. Dans les camps, le pourcentage de femmes chefs de ménages est plus élevé ; la taille des ménages est réduite (en raison du manque de place) ; les taux de natalité et de mortalité sont plus élevés ; le taux de chômage est plus élevé et la proportion d'actifs occupés dans le secteur formel (patrons, salariés) est plus faible ; le taux d'émigration (interne et externe) est plus élevé ; le niveau de scolarisation des enfants et des adolescents (jusqu'à 18 ans) est plus faible, etc.

L'enquête révèle notamment que les **conditions de logement, très difficiles pour les ménages dans les camps, s'améliorent avec le relogement**, y compris la perception de la sécurité. Toutefois, les résultats indiquent également que les relogés et le groupe de

contrôle font face à des problèmes importants de surencombrement (nombre moyen de personnes par pièce) et de défaillance des services de base (eau courante, assainissement, collecte des déchets).

La baisse du taux de chômage parmi les relogés indique que le relogement favorise le retour à l'emploi, mais il est important de souligner d'une part, que la proportion élevée d'actifs indépendants parmi les relogés cache des formes d'emplois précaires dans le secteur informel ou de chômage déguisé et, d'autre part, que le retour à l'emploi peut être la cause du relogement, plutôt qu'une conséquence, ce qui implique une sélection *par le haut* des relogés. Plus de 40 % des chefs de ménage dans le camp déclarent être chômeurs, contre moins d'un tiers dans le groupe de contrôle et parmi les relogés.

Les résultats montrent aussi qu'**une minorité de ménages ont un revenu régulier, en particulier dans le camp**, et que l'aide des parents et proches en Haïti représente la principale source de revenus pour une part significative de ces ménages. L'emploi (occasionnel et *a fortiori* irrégulier) est la principale source de revenus pour seulement une minorité de chefs de ménage dans le groupe de contrôle (42,9 %), parmi les relogés (41,9 %), et moins d'un tiers (30,2 %) dans le camp.

Par ailleurs, l'enquête montre que les **relogés font face à des dépenses plus importantes que les autres groupes**. En effet, la plupart des relogés payent un loyer (contre seulement un tiers des ménages du groupe de contrôle et, bien sûr, aucun des ménages dans le camp), et leurs dépenses d'alimentation, de transports et de téléphone sont sensiblement plus importantes que celles des autres groupes. Moins d'un chef de ménage sur dix parmi les relogés (8,7 %) estime n'avoir pas besoin de plus de 10 000 gourdes par mois, contre un chef de ménage sur cinq dans le groupe de contrôle (18,1 %) et un sur quatre dans le camp (23,4 %). L'éducation représente une exception : d'une part, la grande majorité des ménages dans les trois groupes ne déclare aucune dépense d'éducation (en particulier dans le camp) ; d'autre part, les résultats des relogés et du groupe de contrôle sont équivalents.

En ce qui concerne le logement, l'enquête confirme que **la plupart des relogés sont locataires de leur logement, à la différence du groupe de contrôle qui compte une moitié de propriétaires**. En effet, les propriétaires sont marginaux parmi les relogés (15,6 %) qui déclarent presque tous être locataires (83,4 %). Ce résultat, et le fait que les relogés font face à des dépenses plus importantes, souligne le risque de paupérisation et d'expulsion parmi les relogés une fois épuisée l'aide financière dont ils ont bénéficié. Par ailleurs, l'enquête confirme que les conditions de logement des familles déplacées dans les camps sont très difficiles, notamment en raison de la fragilité des abris, de la promiscuité, des problèmes d'hygiène (latrines communes), de l'absence d'électricité.

La plupart des ménages du groupe de contrôle et parmi les relogés résident dans une maison maçonnée, mais l'enquête montre que, sous certains aspects, leurs conditions de vie sont aussi difficiles, parfois pires, que celles des ménages dans le camp. Par exemple, le surpeuplement (nombre moyen de personnes par pièce) touche l'ensemble des groupes ; les ménages dans le camp ont plus facilement accès à l'eau (courante et potable) ; le déversement sauvage des déchets est plus courant dans le groupe de contrôle et parmi les relogés, alors que l'évacuation des déchets du camp est généralement organisée par un camion-benne.

Les ménages dans les camps se font généralement soigner dans les hôpitaux publics et les centres de santé communautaire, alors que les ménages du groupe de contrôle et, dans une moindre mesure, les ménages relogés ont plus fréquemment recours aux hôpitaux privés. Par contre, il est intéressant de noter que les femmes dans le camp accouchent plus souvent à l'hôpital que les femmes des autres groupes (en particulier celles du groupe de contrôle qui accouchent plus souvent chez elles), mais qu'elles bénéficient moins souvent de soins prénatals. Enfin, concernant le choléra, l'enquête montre que la plupart des répondants adoptent des gestes de protection élémentaires, comme se laver les mains au savon, mais qu'une minorité seulement boit de l'eau traitée, en particulier dans les camps. De plus, l'enquête montre que la majorité des chefs de ménage dans les camps ont connu des cas de choléra dans leur environnement immédiat, à la différence des autres groupes.

En ce qui concerne la sécurité et le capital social, l'enquête montre que **le relogement permet une très forte amélioration de la perception de la sécurité, avec la plupart des relogés qui se sentent « très en sécurité », au contraire de la plupart des ménages dans le camp**. Par ailleurs, l'enquête montre que l'intervention de la police pour résoudre les conflits est plus fréquente dans les camps alors que les tribunaux, les OCB et les Eglises interviennent rarement. D'autre part, l'enquête montre que le bouche-à-oreille (le télédiol) représente la principale source d'informations dans le camp, alors que la radio prime dans les autres groupes, en particulier pour les relogés, et que la grande majorité des chefs de ménages interrogés a voté lors des élections présidentielles en 2011. Enfin, si l'enquête souligne la faible visibilité des OCB et, dans une moindre mesure, des ONG, elle indique également que les relogés ont une appréciation plus positive du rôle des OCB et des ONG que les autres groupes.

Sur la base de ces résultats, les auteurs du rapport suggèrent de **développer massivement les programmes de relogement**, en s'assurant qu'ils sont viables et adaptés aux besoins des familles concernées, et de mettre en place un suivi systématique et régulier des familles relogées. Parallèlement, **la fermeture des camps doit être poursuivie, à condition que les familles concernées bénéficient de solutions de relogement**. Il est cependant important que les programmes d'aide dans les camps doivent être maintenus tant que ces derniers ne sont pas fermés.

Par ailleurs, il est indispensable de **promouvoir l'emploi, notamment à travers la formation et l'accès à la propriété, en facilitant l'accès au crédit, parmi les déplacés et les relogés**. Enfin et surtout, le développement urbain doit être soutenu et organisé, en particulier la construction de logements aux normes antisismiques et le développement des infrastructures et services publics dans les quartiers (eau et assainissement, collecte des déchets, transports publics, etc.).